



RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00673510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Laurent CROIZIER

Était absent : M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 26. Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2020

Délibération n° 2022/006735

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2020

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/02/2022	Les membres de la Commission n° 2 prennent acte

Résumé :

En vertu de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Rapports sur le Prix et la Qualité de Services doivent, après avoir été adoptés par le Conseil de Communauté, être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de l'EPCI, qui en prendront connaissance. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

En 2020, les services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Ville de Besançon étaient tous les trois exploités en régie.

Le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 se décompose comme suit :

Part Collectivité	Part fixe (abonnement)	Part variable (prix au m ³)
Eau (de 0 à 3 m ³)		gratuit
Eau (de 3 à 100 m ³)	19,00 €	1,09 €
Eau (au-delà de 100 m ³)		1,11 €
Assainissement	6,00 €	1,15 €

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement collectif 2020, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 7 octobre 2021, ont été adoptés à l'unanimité.

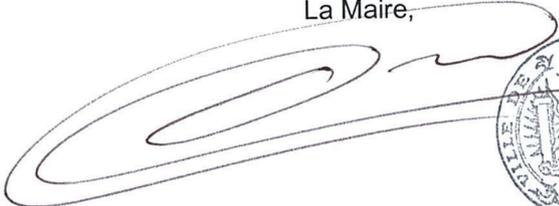
La CCSPL, réunie le 30 septembre 2021, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces RPQS sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Ville de Besançon pour l'année 2020.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The seal of the City of Besançon is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross. The text "VILLE DE BESANCON" is inscribed around the perimeter, with "1644" at the bottom.

Anne VIGNOT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ÉDITION 2021

L'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse vous rend
compte de la fiscalité
de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

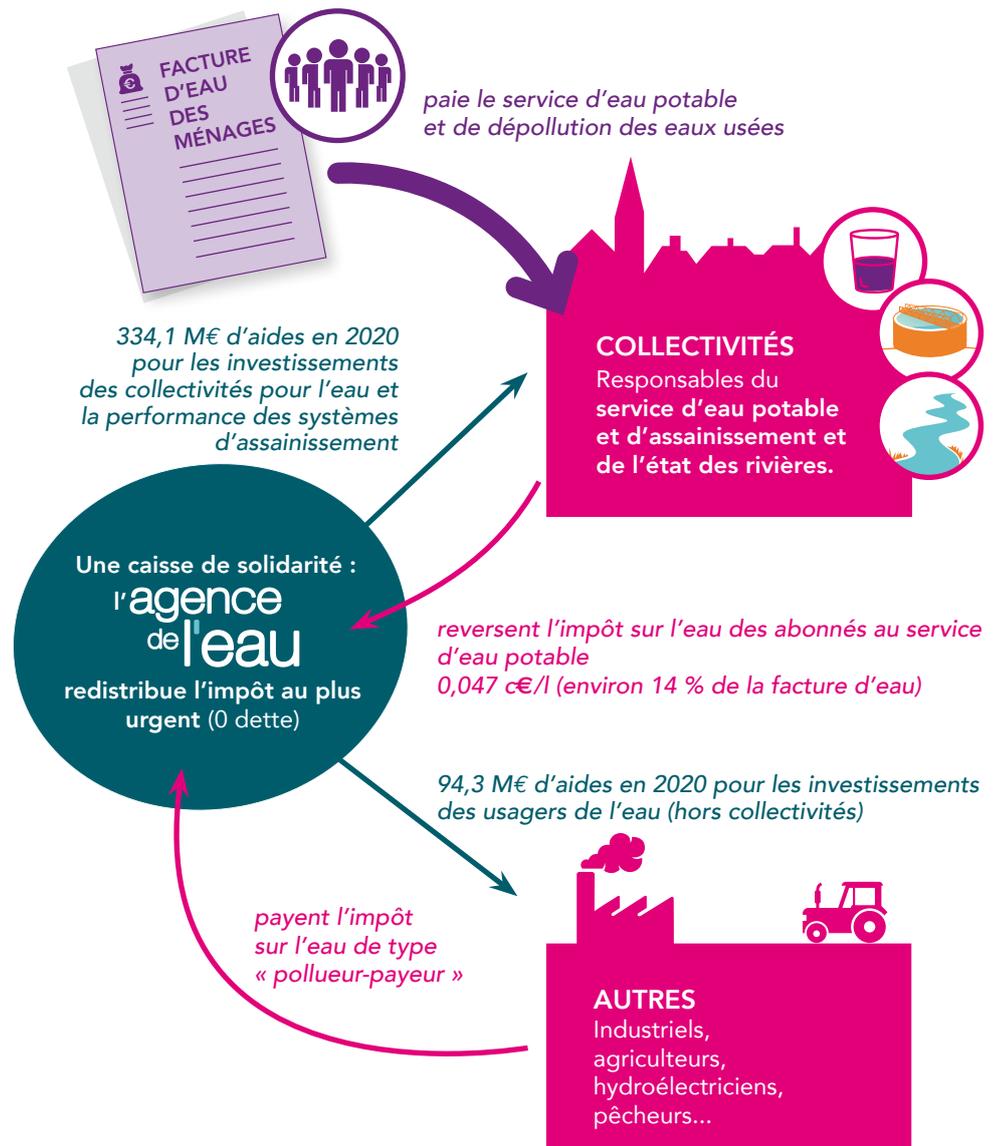
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,81 € TTC/m³** et de **4,15 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

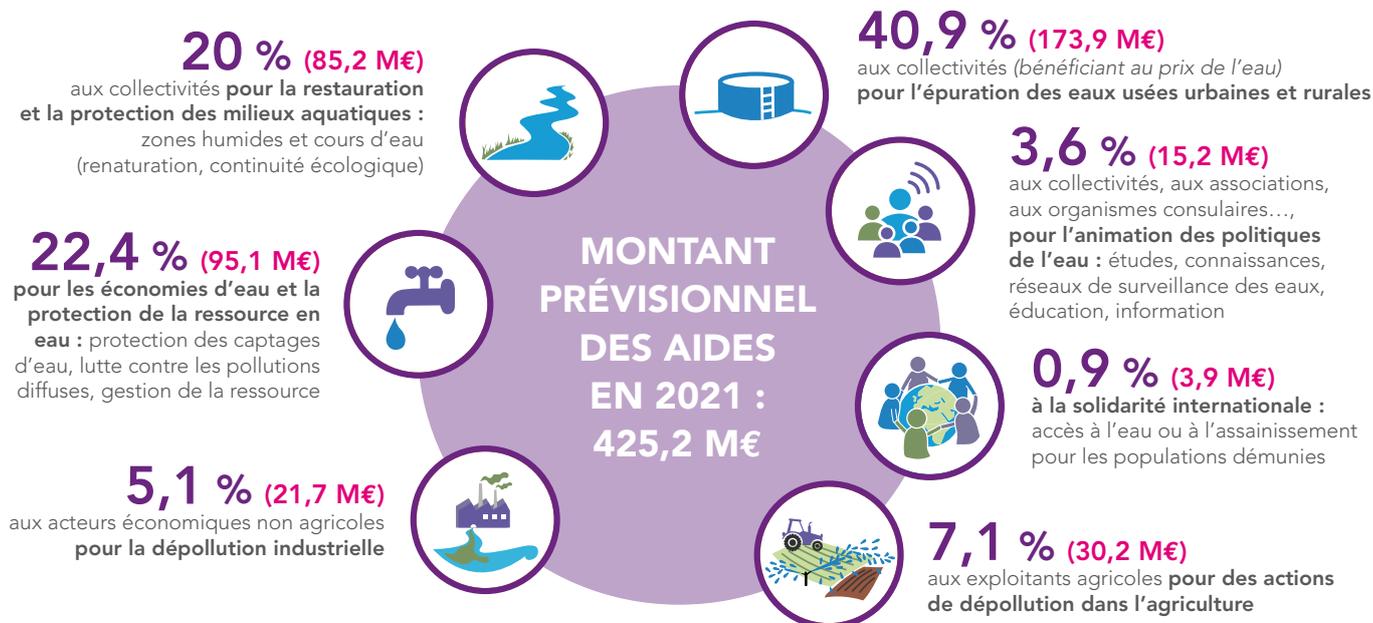
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



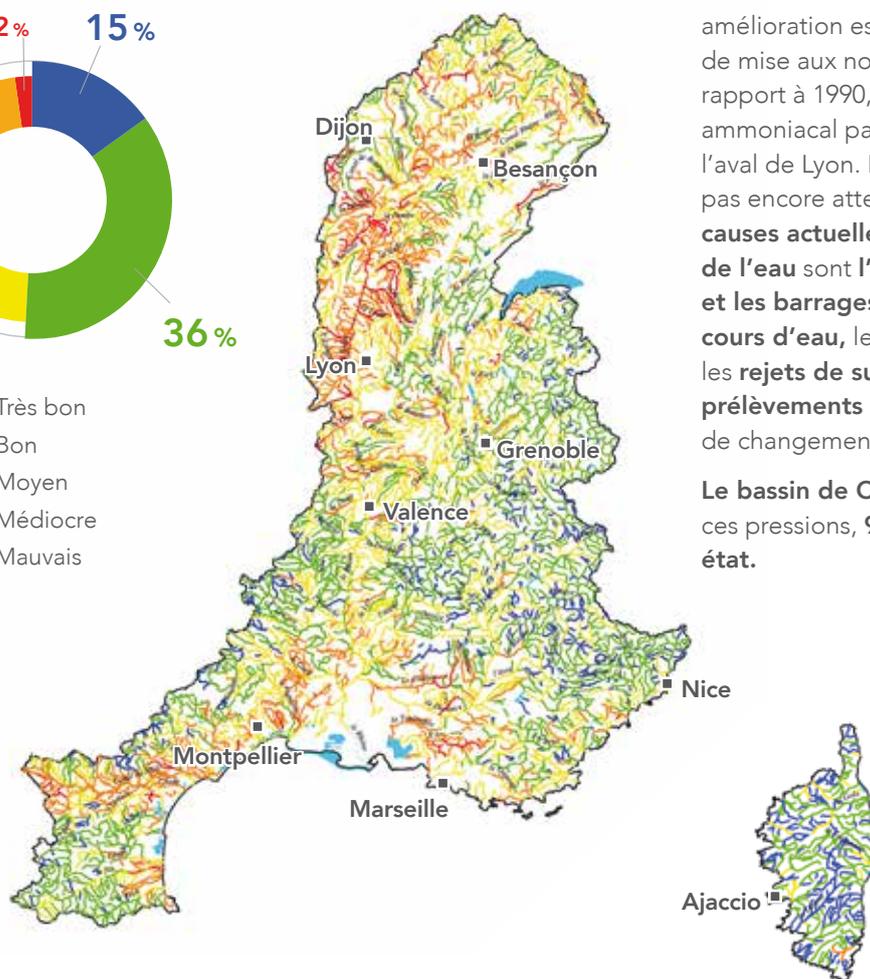
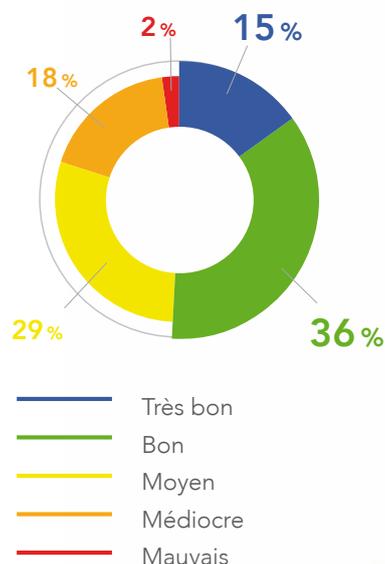
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.

- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau** excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

COMMUNAUTE URBAINE GRAND
BESANCON METROPOLE_CUGBM

Eau potable
REGIE

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d’eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2020.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d’eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	19
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	19
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	19
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	20
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	20
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Besançon, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Chalezeule, Chalèze, Champoux, Chaucenne, Deluz, Grandfontaine, Marchaux-Chaufontaine, Montferrand-le-Château, Mérey-Vieilley, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 18/12/17 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 128 483 habitants au 31/12/2020 (125 522 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 21 373 abonnés au 31/12/2020 (17 198 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Amagney	Exploité par la régie GBM à compter du 01/01/2020	420	/
Besançon	11 865	12 101	1,99
Bonnay	318	321	0,94
Boussières	524	531	1,34
Braillans	Exploité par la régie GBM à compter du 01/07/2020	83	/
Busy	257	264	2,72
Chalèze	178	182	2,25
Champoux	Exploité par la régie GBM à compter du 01/07/2020	44	/
Chaucenne	211	226	7,11
Deluz	260	263	1,15
Grandfontaine	560	562	0,36
Marchaux-Chaufontaine	Exploité par la régie GBM à compter du 01/07/2020	652	/
Montferrand-le-Château	900	903	0,33
Mérey-Vieilley	70	72	2,86
Novillars	Exploité par la régie GBM à compter du 01/07/2020	430	/
Routelle (Osselle-Routelle)	227	230	1,32
Palise	65	67	3,08
Rancenay	155	156	0,65
Roche-lez-Beaupré	Exploité par la régie GBM à compter du 01/07/2020	931	/
Thise	Exploité par la régie GBM à compter du 01/07/2020	1315	/
Thoraise	101	105	3,96
Torpes	417	416	-0,24
Vaire	239	239	0,00
Vesemes-Essarts	222	225	1,35
Venise	186	189	1,61
Vieilley	285	288	1,05
Zone de BTC	158	158	0,00
Total	17 198	21 373	24,28

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,94 abonnés/km au 31/12/2020 (24,93 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 7,13 habitants/abonné au 31/12/2020 (7,4 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 484,38 m³/abonné au 31/12/2020. (401,99 m³/abonné au 31/12/2019).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 10 625 259 m³ pour l'exercice 2020 (9 536 950 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
BOUSSIERES Puits de Boussières	88 127	78 903	-10,5%
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	268 852	506 640	88,5%
BESANCON forage NOVILLARS F2	1 878 828	1 288 464	-31,4%
THORAISE Puits de Thoraise	23 320	22 377	-4%
BESANCON forage NOVILLARS F3	772 456	900 345	16,6%
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	50 176	58 528	16,6%
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de la Fin Basse	0	0	___%
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	___	15 709	___%
MARCHAUX Source de Pierre Bise	___	0	___%
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	27 812	26 399	-5,1%
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	21 444	32 227	50,3%
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	2 985	4 766	59,7%
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	33 485	34 132	1,9%
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	267 734	243 382	-9,1%
VENISE- Source - Bois de la Cote	34 525	29 368	-14,9%
DELUZ Source "LesTouvières "	18 599	18 167	-2,3%
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	26 465	21 581	-18,4%
CHALEZE Puits Communal	47 474	35 272	-25,7%
BESANCON Source de Vaire-Arcier	3 203 116	3 140 237	-2%
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	___	510 934	___%
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	___	51 298	___%
BESANCON Prise de Chenecey	2 771 552	3 606 530	30,1%
NOVILLARS Source du Paret	___	0	___%
Total	9 536 950	10 625 259	11,4%

- débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 66%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

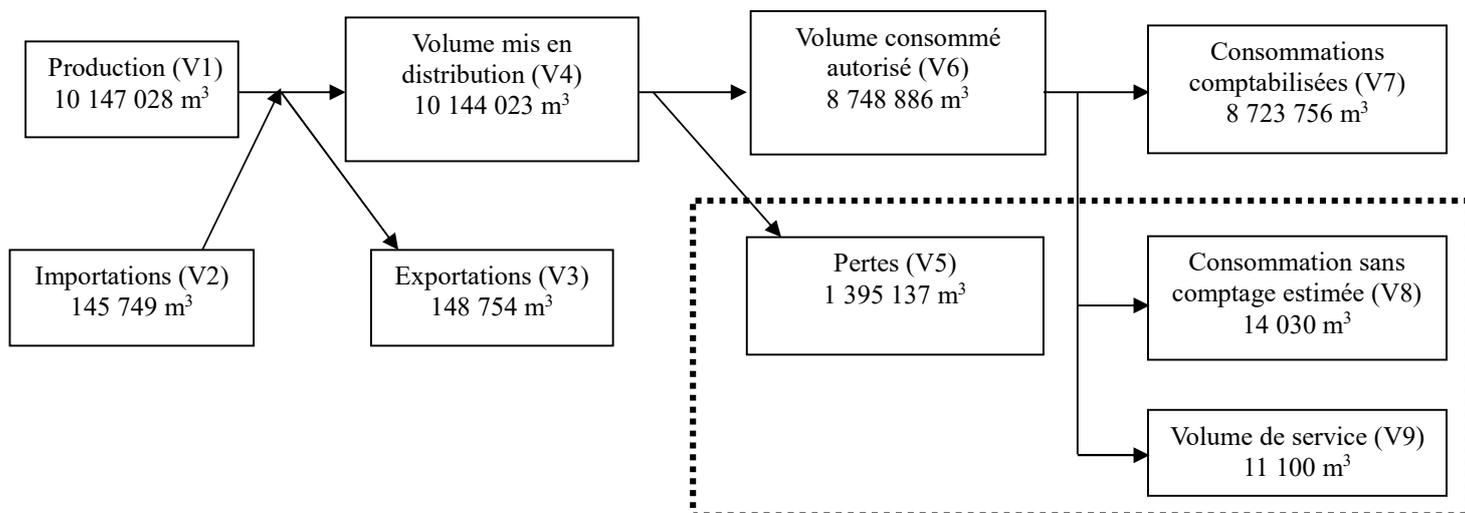


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Observations
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



1.6.2. Production



Le service a **18 stations de traitement**.

18 stations de traitement des eaux décomposées comme suit :

- 4 sur Besançon,
- 14 en communes périphériques :
 - Chalèze (2)
 - Deluz (2)
 - Amagney (1)
 - Torpes (1)
 - Vaire (2)
 - Chaucenne (1)
 - Osselle-Routelle (1 à Routelle)
 - Thoraise (1)
 - Venise (1)
 - Montferrand (2)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
BOUSSIERES Puits de Boussières	88 127	78 903	-10,5	80
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	268 852	467 088	73,7	80
BESANCON forage NOVILLARS F2	1 878 828	1 288 464	-31,4	80
THORAISE Puits de Thoraise	23 320	22 377	-4	80
BESANCON forage NOVILLARS F3	772 456	900 345	16,6	80
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	50 176	58 528	16,6	60
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de la Fin Basse	0	0	—	0
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	—	15 709	—	80
MARCHAUX Source de Pierre Bise	—	0	—	60
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	27 812	26 399	-5,1	60
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	21 444	32 227	50,3	80
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	2 985	4 766	59,7	60
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	33 485	34 132	1,9	80
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	267 734	243 382	-9,1	60
VENISE- Source - Bois de la Cote	34 525	29 368	-14,9	60
DELUZ Source "LesTouvières "	18 599	18 167	-2,3	60
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	26 465	21 581	-18,4	80
CHALEZE Puits Communal	47 424	35 272	-25,6	80
BESANCON Source de Vaire-Arcier	2 820 720	2 911 009	3,2	100
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	—	510 934	—	60
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	—	51 298	—	60
BESANCON Prise de Chenecey	2 598 685	3 397 079	30,7	80
NOVILLARS Source du Paret	—	0	—	60
Total du volume produit (V1)	8 981 637	10 147 028	13	83,88

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Chaucenne acheté au SIEVO		1 327		
Montferrand acheté au SIEVO		21 903		
Achetés au SIVOM de la Vallée via VEOLIA : <ul style="list-style-type: none"> • Vieilley = 40 521 m³ ; • Mérey-Vieilley = 7 140 m³ ; • Palise = 12 070 m³ ; 		59 731		
Acheté à VEOLIA pour Bonnay		39 375		
Acheté pour Besançon : <ul style="list-style-type: none"> • A Gaz et Eaux pour la Chapelle des Buis = 22 951 m³ • A VEOLIA EAU pour la rue d'Epinal = 462 m³ 		23 413		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	134 131	145 749	8,7%	78,6

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	5 004 598	8 515 631	70,2
Abonnés non domestiques	1 810 659	208 125	-88,5
Total vendu aux abonnés (V7)	6 815 257	8 723 756	28
Total vendu à d'autres services (V3)	120 084	148 754	23,9

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m ³ /an	Exercice 2020 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	21 500	14 030	-34,7
Volume de service (V9)	12 063	11 100	-8

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	6 848 820	8 748 886	27,7

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 785 kilomètres au 31/12/2020 (680,17 au 31/12/2019).

ANNEE 2021 - Tarif TTC avec redevances					
Facture type 120 m3					
EAU POTABLE					
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	Redevance pollution domestique (Agence Eau)	Facture 120m3 avec redevances Agence Eau
Amagney	24	0,97	0,05	0,28	187,25
Besançon	18	1,10	0,05	0,28	196,97
Bonnay	23	1,07	0,05	0,28	198,54
Boussières	12	1,24	0,05	0,28	207,92
Braillans	36	0,91	0,05	0,28	192,51
BTC	18	1,61	0,05	0,28	259,92
Busy	32	1,24	0,05	0,28	229,02
Chalèze	11	1,13	0,05	0,28	193,29
Champoux	36	0,91	0,05	0,28	192,51
Chaucenne	23	1,29	0,05	0,28	225,70
Deluz	18	1,61	0,05	0,28	259,92
Grandfontaine, Montferrand le Château	45	1,09	0,05	0,28	224,22
Velesmes-Essarts	45	1,08	0,05	0,28	222,98
Marchaux/Chaudefontaine	36	0,91	0,05	0,28	192,51
Mérey-Vieilley	13	1,89	0,05	0,28	289,21
Novillars	36	0,91	0,05	0,28	192,51
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	39	1,43	0,05	0,28	259,86
Palise	31	1,09	0,05	0,28	209,45
Rancenay	62	1,32	0,05	0,28	270,54
Roche-Lez-Beaupré	36	0,91	0,05	0,28	192,51
Thise	36	0,91	0,05	0,28	192,51
Thoraise	25	1,26	0,05	0,28	224,10
Torpes	40	1,22	0,05	0,28	234,99
Vaire-Arcier	12	1,41	0,05	0,28	228,90
Vaire-Le-Petit	36	0,91	0,05	0,28	192,51
Venise	12	1,21	0,05	0,28	204,22
Vieilley	33	1,64	0,05	0,28	279,45

2.1. Facture d'eau type (D102.0)



	ANNEE 2020 - Facture type 120 m3 TTC avec redevances	ANNEE 2021 - Facture type 120 m3 TTC avec redevances	Variation entre 2020 à 2021 en %
Amagney	184,57	187,25	1,45
Besançon	195,52	196,97	0,74
Bonnay	197,10	198,54	0,73
Boussières	209,30	207,92	-0,66
Braillans	189,67	192,51	1,50
BTC	269,58	259,92	-3,58
Busy	233,39	229,02	-1,87
Chalèze	192,20	193,29	0,57
Champoux	189,67	192,51	1,50
Chaucenne	229,19	225,70	-1,52
Deluz	269,58	259,92	-3,58
Grandfontaine, Montferrand le Château	225,76	224,22	-0,68
Velesmes-Essarts	225,76	222,98	-1,23
Marchaux/Chaudefontaine (Marchaux)	189,67	192,51	1,50
Mérey-Vieilley	303,99	289,21	-4,86
Novillars	189,67	192,51	1,50
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	256,64	259,86	1,25
Palise	211,35	209,45	-0,90
Rancenay	282,66	270,54	-4,28
Roche-Lez-Beaupré	189,67	192,51	1,50
Thise	189,67	192,51	1,50
Thoraise	227,42	224,10	-1,46
Torpes	239,18	234,99	-1,75
Vaire-Arcier	232,75	228,90	-1,65
Vaire-Le-Petit	189,67	192,51	1,50
Venise	205,60	204,22	-0,67
Vieilley	291,22	279,45	-4,04

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2020,
- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2021.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de **7 123 828 m³/an** (**6 573 165 m³/an** en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible en 2027 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation pour une facture type de 120 m³.

Au regard des travaux en assainissement plus conséquents qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 €/m³ d'eau potable et de 1,50 €/m³ d'assainissement en 1,35 €/m³ d'eau potable et 1,65 €/m³ d'assainissement ainsi que l'inflation supérieure à 1 %.

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	7 635 303,22	8 238 612,82	7,90
<i>dont abonnements</i>	540 498,19	590 585,80	9,27
Recette de vente d'eau en gros	54 552,66	43 396,02	-20,45
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-242 091	0	-100,00
Total recettes de vente d'eau	7 447 764,17	8 282 008,84	11,20
Recettes liées aux travaux (branchements d'eau)	160 004,31	170 390	6,49
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser)	754 787	515 336,88	-31,72
Total autres recettes	914 791,31	685 726,88	-25,04
Total des recettes	8 362 555,48	8 967 735,72	7,24

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 8 967 735,72 € (8 362 555 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	303	3	371	5
Paramètres physico-chimiques	251	1	280	6

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	99%	98,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,6%	97,9%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80,2%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	74,2%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	77,2 %	86,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	28,07	31,05
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,8 %	86 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5 m³/j/km (8,8 en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 5 m³/j/km (8,6 en 2019).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	1,848 (VDB)	1,483 (VDB)	6,736	2,004	2,632

Au cours des 5 dernières années, 14.70 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Commentaire: ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2016 et 2017 uniquement Ville de Besançon)

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années est de 0,23 % (0,35 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 84,1% (80% en 2019).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, 29 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (35 en 2019), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,61 pour 1 000 abonnés (2,06 en 2019).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2019).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Pour l'ensemble de GBM

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	7 630 218	6 828 082
Epargne brute annuelle en €	3 259 188	5 400 131
Durée d'extinction de la dette en années	2,3	1,3

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de 1,3 an (2,3 en 2019).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	75 283	233 186,88
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	8 202 551,17	10 411 124,83
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2019	0,92	2,24

Pour l'année 2020, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2019 est de 2,24 % (0,92 en 2019).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 30

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 1,67 pour 1000 abonnés (1,65 en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 mg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	21 887 sur GBM	23 261
Nombre total de prises		25 175
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	364
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	1,56 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		6 021 787
Montants des subventions encaissés en investissement en €		171 681
Montants des contributions du budget général en €		0

Principaux chantiers soldés en 2020

Communes en régie :

- Besançon, barrage de Chenecey : création d'une passe à poissons, 412 917 € HT
- Besançon, Chemin des mottes : renouvellement réseau, 89 000 € HT
- Besançon, Carrefour Boulevard Blum/Lanchy et Boulevard Blum : renouvellement réseau, 212 758 € HT
- Chauenne, rue de Varennes : renouvellement réseau, 70 000 € HT
- Roche lez Beaupré, Rue de la Distillerie : extension réseau, 9 000 € HT

Communes en DSP :

- Cussey sur l'Ognon, rue derrière la ville et rue du moulin : renouvellement réseau, 200 000 € HT
- Larnod, Rue des Vignes : renouvellement réseau, 68 000 € HT
- Le Gratteris, lotissement : extension réseau, 9 814 € HT
- Mamirolle, Chemin de la Laiterie : renouvellement réseau, 50 000 € HT
- Pugey, Rue de la Maltournée : renouvellement réseau feeder, 197 000 € HT
- Vorges les Pins, Rue de la Riette : renouvellement réseau, 80 000 € HT

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

Pour l'ensemble de GBM

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		7 630 218	6 828 082
Montant des emprunts remboursés durant l'exercice en €	en capital	2 186 746,27	797 471
	en intérêts	387 035,73	206 224

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 3 976 518 € (3 698 591,80 € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
<u>Communes en régie :</u>	
• Besançon, station La Malate : démolition d'ancien bâtiment + travaux amélioration process	3 400 000,00 €
• Besançon, Avenue Chardonnet secteur SNB : renouvellement réseau	40 000,00 €
• Besançon, rue de dole : renouvellement réseau	95 000,00 €
• Chalèze, RD 683 : Interconnexion réseau AEP	200 000,00 €
• Chalezeule, le long de la RD 683 : renouvellement réseau	106 685,00 €
• Roche lez Beaupré, rue des Vaufressons : renouvellement réseau	70 000,00 €
• Roche lez Beaupré, Rue de la Distillerie : extension réseau	9 000,00 €
• Vaire (Arcier), 2 ^{ème} tranche : renouvellement réseau	730 000,00 €
<u>Communes en DSP :</u>	
• Chatillon le Duc, forage F6 : tuber le forage	107 000,00 €
• Ecole Valentin, rue du Vallon : renouvellement réseau	235 000,00 €
• Mamirolle, rue des noyers : renouvellement réseau	95 000,00 €
• Montfaucon, Feeder "Montfaucon" : renouvellement réseau feeder	275 000,00 €
• Saint Vit, rues de la Libération et Champ Perret : renouvellement réseau	220 000,00 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adoptés	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créance et en a accordé 24.

18 113 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0021 €/m³ pour l'année 2020 (0,0002 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	2 500
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	5 000
Total coopération décentralisée	7 500

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	125 522	128 483
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,62	1,93
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99%	98,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,6%	97,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,2%	86,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	8,8	5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	8,6	5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,35%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	84,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0002	0,0021
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,06	1,61
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,3	1,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,92%	2,24%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,65	1,67

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM

Assainissement non collectif
REGIE

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement non collectif : REGIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- **Compétences liées au service**
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Audeux, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Chalèze, Champagny, Champoux, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux-Chaufontaine, Mazerolles-le-Salin, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Mérey-Vieilley, Noiron, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 18/12/17 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif ne peut être communiqué car la délimitation des zones ANC n'est pas faite sur l'ensemble du territoire de GBM.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est calculé à partir du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif. Ce dernier ne pouvant être calculé, il en est de même pour le taux de couverture de l'ANC.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
+20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non
+20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
+30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
+30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
+10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non
+20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non
+10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 80 (80 en 2019).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Compétences obligatoires		
Tarif de la redevance annuelle pour contrôle périodique en €	24, 30 ou 40 selon taille de l'installation	24, 30 ou 40 selon taille de l'installation
Tarif du contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées en €	100	100
Tarifs du contrôle à la demande du bon fonctionnement (ex : vente) en €	85	85
Tarif de la contre-visite pour vérification des modifications prescrites	20	20
Compétences facultatives		
<i>Néant</i>		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service pour l'année 2020,
- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service pour l'année 2021.

2.2. Recettes

	Exercice 2020		
	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	3 556,00		3 556,00
Facturation du service facultatif en €	0		0
Autres prestations auprès des abonnés en €	0		0
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0		0
Autre en € :	4 500		4 500

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	471
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 097
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 113
Taux de conformité en %	75,54

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

SANS OBJET

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
<i>Néant</i>	

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM

Assainissement collectif
REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	44
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	44
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	45
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	46
2.1.	Modalités de tarification	46
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	50
2.3.	Recettes.....	53
3.	Indicateurs de performance	54
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	54
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	54
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	56
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	57
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	58
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	59
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	76
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	76
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	77
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	78
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	79
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	79
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	80
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	80
4.	Financement des investissements.....	81
4.1.	Montants financiers.....	81
4.2.	Etat de la dette du service	81
4.3.	Amortissements	81
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	82
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	82
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	83
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	83
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	83
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	84

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : REGIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Audeux, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Chalèze, Champagny, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Franois, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux-Chaufontaine, Mazerolles-le-Salin, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Mérey-Vieilley, Noiron, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 18/12/17 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **128 483** habitants au 31/12/2020 (125 522 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **32 379** abonnés au 31/12/2020 (30 299 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Amagney	401	415	3,49
Audeux	177	195	10,17
Avanne-Aveney	796	811	1,88
Besançon	10 793	11 016	2,07
Beure	471	509	8,07
Bonnay	313	315	0,64
Boussières	508	514	1,18
Busy	247	254	2,83
Byans-sur-Doubs	238	279	17,23
Chalezeule	458	464	1,31
Chalèze	177	181	2,26
Champagney	136	133	-2,21
Champvans-les-Moulins	138	135	-2,17
Chaucenne	203	218	7,39
Chemaudin et Vaux	771	918	19,07
Dannemarie-sur-Crète	502	508	1,20
Deluz	247	250	1,21
Franois	837	892	6,57
Gennes	253	251	-0,79
Grandfontaine	578	551	-4,67
La Chevillotte (partiellement ANC)	Non connu	Non connu	/
La Vèze	185	213	15,14
Larnod	259	291	12,36
Le Gratteris	55	56	1,82
Mamirolle	624	699	12,02
Marchaux-Chaudefontaine	xx	604	/
Mazerolles-le-Salin	90	94	4,44
Montfaucon	563	621	10,30
Montferrand-le-Château	819	846	3,30
Morre	498	512	2,81
Mérey-Vieilley	70	71	1,43
Nancray	515	525	1,94
Noironte	163	185	13,50
Novillars	410	405	-1,22
Osselle-Routelle (ex Osselle)	Non connu	198	/
Osselle-Routelle (ex Routelle)	222	225	1,35
Palise	48	48	0,00
Pelousey	498	603	21,08

Pirey	768	869	13,15
Pouilley-Français	313	335	7,03
Rancenay	122	122	0,00
Roche-lez-Beaupré	876	865	-1,26
Saône	1 230	1 250	1,63
Serre-les-Sapins	657	784	19,33
Thise	1 225	1216	-0,73
Thoraise	101	105	3,96
Torpes	386	388	0,52
Vaire	282 (Vaire Arcier + Vaire le Petit)	350 (Vaire Arcier + Vaire le Petit)	2,94
Velesmes-Essarts	120	180	50,00
Venise	180	183	1,67
Vieilley	260	261	0,38
Villars-Saint-Georges	114	105	-7,89
Vorges-les-Pins	194	209	7,73
Zone de BTC	150	152	1,33
Total	30 299	32 379	6,86

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,88 abonnés/km au 31/12/2020. (21,39 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 7,78 habitants/abonné au 31/12/2020. (8,12 habitants/abonné au 31/12/2019).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	7 327 642	6 930 049	-5,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	/	/	/
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	/	/	/

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 232 au 31/12/2020 (232 au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 174,86 km de réseau unitaire hors branchements,
- 546,99 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 721,85 km (723 km au 31/12/2019).

35 déversoirs d'orages et 22 bassins d'orage permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 35 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuratoire

Code Sandre de la station : 060925119001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Champvans-les-Moulins (25119)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400									
Nombre d'abonnés raccordés		138									
Nombre d'habitants raccordés		350									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé vers la LANTERNE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril 2020		15	86,4	151	58,1	92	-46,0	9	85,9	1,4	79,7

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : LE GRATTERIS Step n°2
Code Sandre de la station : 060925297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/06/2008								
Commune d'implantation			Le Gratteris (25297)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200								
Nombre d'abonnés raccordés			55								
Nombre d'habitants raccordés			179								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Sol						
		Nom du milieu récepteur			faille karstique						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/11/2018		1,9	99,0	31	93,7	5,5	92,8	2,5	-	8,5	-

STEU N°3 : TORPES STEP 2; 550 Eh
Code Sandre de la station : 060925564004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			_____								
Commune d'implantation			Torpes (25564)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			550								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			154								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Cours d'eau						
		Nom du milieu récepteur			Le Doubs						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75		
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		20			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/04/20		92	82,1	395	76,4	140	74,8	140		15	
28/09/20		9	85,3	66	75,6	27	65,8	12		7,4	

STEU N°4 : TORPES STEP PIROULETTE

Code Sandre de la station : 060925564002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		___ Décanteur-digesteur									
Date de mise en service		___									
Commune d'implantation		Torpes (25564)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur ___									
		Nom du milieu récepteur ___									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
DCO			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
MES			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NGL			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NTK			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
pH			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Pt			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°5 : TORPES STEP 1; 450 Eh
Code Sandre de la station : 060925564003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			_____								
Commune d'implantation			Torpes (25564)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			450								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			90								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Cours d'eau						
		Nom du milieu récepteur			Le Doubs						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75		
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		20			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/04/2020	Non	140	49,7	405	50,7	45	82,4	85		11	
15/09/2020	Non	31	79,0	181	75,2	54	82,4	51		5,7	

STEU N°6 : MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate
Code Sandre de la station : 060925395001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Montfaucon (25395)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		30									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Cours d'eau					
		Nom du milieu récepteur				Le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°7 : BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot
Code Sandre de la station : 060925056002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1994								
Commune d'implantation			Besançon (25056)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			188333								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			DOUBS						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75		
MES		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
NGL		10			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70		
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt		1			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle des sorties		2,6	97,3	23,4	94,7	5,4	97,3	7,9	89 (en NTK)	0,6	89,7

STEU N°8 : ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION

Code Sandre de la station : 060925495002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Roche-lez-Beaupré (25495)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____									
		Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
DCO			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
MES			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NGL			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NTK			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
pH			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Pt			<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°9 : CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES

Code Sandre de la station : 060925593001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/1997								
Commune d'implantation			Chemaudin et Vaux (25147)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1200								
Nombre d'abonnés raccordés			150								
Nombre d'habitants raccordés			386								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			197								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			ruisseau des Prés						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85		
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75		
MES		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		10			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75		
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/03/20		3	99,3	30	94	2	99,4				
04/08/20		3	99,6	336	78,5	14	98,8	1	99,2	9,74	39,6

STEU N°10 : POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)

Code Sandre de la station : 060925466002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre planté de roseaux								
Date de mise en service			27/07/2011								
Commune d'implantation			Pouilley-Français (25466)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			950								
Nombre d'abonnés raccordés			313								
Nombre d'habitants raccordés			775								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			242								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			ruisseau ROMPRE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK		10			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/04/20	oui	1.6	99,4	21	96,9	11	97,9	1.5	96,7	9.8	2

STEU N°11 : MEREY VIEILLEY Filtre planté

Code Sandre de la station : 060925376001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Mérey-Vieilley (25376)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		85									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		32									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur				Bon bief puis Ognon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80	
DCO		125				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/09/2019	Oui	3	98,7 %	137	70,9 %	5	95,6 %	3	96,2 %	5,8	7,1 %

STEU N°12 : BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot

Code Sandre de la station : 060925103002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1994								
Commune d'implantation			Busy (25103)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2700								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			730								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DU MOULINOT						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75		
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des 12 bilans réalisés en 2020		2,59	99	23,8	97	3,46	99	9,88	NC	4,72	52

STEU N°13 : CHAUCENNE Station dépuracion

Code Sandre de la station : 060925136002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2010								
Commune d'implantation			Chaucenne (25136)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1000								
Nombre d'abonnés raccordés			238								
Nombre d'habitants raccordés			532								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			200								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			Ruisseau LA LANTERNE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/05/20		7	93,6	64	80,2	37	69,2	32,7	NC	6,9	NC

STEU N°14 : CHAUDEFONTAINE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925137001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1975								
Commune d'implantation			Marchaux-Chaufontaine (25368)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			300								
Nombre d'abonnés raccordés			77								
Nombre d'habitants raccordés			211								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			45								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE LA RAMBERGE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/05/20		45	62,5	278	41,3	150	2,8	25,3	NC	5,8	NC

STEU N°15 : VELESMES ESSARTS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925594001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Velesmes-Essarts (25594)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		420									
Nombre d'abonnés raccordés		120									
Nombre d'habitants raccordés		338									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				ruisseau de la fontaine - perte					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES		85				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3/11/20		5	96	27	91	6,1	93	5,6	85	0,9	75

STEU N°16 : VENISE MONCEY STEP Lagunage

Code Sandre de la station : 060000225354

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/2002								
Commune d'implantation			Venise (25598)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1100								
Nombre d'abonnés raccordés			353								
Nombre d'habitants raccordés			1084								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			180								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			OGNON						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		Ntk		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/05/20		4		58		6,5		13,8		1,47	
26/10/20		3		47		46		19,6		2	

STEU N°17 : MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté

Code Sandre de la station : 060925371001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Mazerolles-le-Salin (25371)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abonnés raccordés		90									
Nombre d'habitants raccordés		214									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____									
		Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Juillet 2020		3	95,7	75	90,9	30	92,9	4	96,6	10,8	0,7

STEU N°18 : AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux

Code Sandre de la station : 060925014002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Amagney (25014)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		60									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____									
		Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		60		
DCO	200		<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		60		
MES			<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou		50		
NGL			<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou				
NTK			<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou				
pH			<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou				
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou				
Pt			<input type="checkbox"/>	et		<input type="checkbox"/>	ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°19 : LA VEZE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925611001

Abandonnée – remplacée par un poste de refoulement

STEU N°20 : AMAGNEY STEU
Code Sandre de la station : 060925014001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1993									
Commune d'implantation		Amagney (25014)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		341									
Nombre d'habitants raccordés		761									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DES LONGEAUX							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/05/2020	oui	4	93,4	54	883	8,1	94,9	26,7	6,3	3	16,7

STEU N°21 : VIEILLEY STEU
Code Sandre de la station : 060925612001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2004									
Commune d'implantation		Vieilley (25612)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		257									
Nombre d'habitants raccordés		700									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		135									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/05/20		6	94,5	57	81,8	47	81,6	19,8	56,5	2,4	20,6

STEU N°22 : BOUSSIÈRES Station d'épuration "papeteries"

Code Sandre de la station : 060925084002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/2002								
Commune d'implantation			Boussières (25084)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			le Doubs						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°23 : NOIRONTE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925427001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Noironte (25427)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		163									
Nombre d'habitants raccordés		384									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				ruisseau de noironte					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mai 2020		31	79,3	198	59,2	97	57,8	25,6	86	3,3	58,8

STEU N°24 : VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925616001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/05/1999								
Commune d'implantation			Villars-Saint-Georges (25616)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200								
Nombre d'abonnés raccordés			114								
Nombre d'habitants raccordés			262								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			le Doubs						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/04/20		26	75,5	173	45	61	54	17	NC	3,8	NC

STEU N°25 : MARCHAUX Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925368001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1978								
Commune d'implantation			Marchaux-Chaudefontaine (25368)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1700								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			Ruisseau						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
DCO					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des 12 bilans réalisés		36,79	85,8	125,41	81,32	51,61	85,11	9,94	82,87	1,16	80,5

STEU N°26 : OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle

Code Sandre de la station : 060925438001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1990								
Commune d'implantation			Osselle-Routelle (25438)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés			150								
Nombre d'habitants raccordés			385								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			36								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			Canal du Rhône au Rhin						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/07/20		5	96	86	86	3	98	17,7	86	3,6	63

STEU N°27 : OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE

Code Sandre de la station : 060925509001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1988							
Commune d'implantation				Osselle-Routelle (25438)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				530							
Nombre d'abonnés raccordés				200							
Nombre d'habitants raccordés				488							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				80							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Ruisseau du Ringeard					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/07/20		3	99,0	75	89,9	12	94,5	11,4	88,6	8,1	23,3

STEU N°28 : AUDEUX Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925030001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1981								
Commune d'implantation			Audeux (25030)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés			177								
Nombre d'habitants raccordés			436								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			70								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE NOIRONTE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/11/20		<3	92,7	29	88	3,6	98	9,2	63	1	66

STEU N°29 : VAIRE LE GRAND Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925575001

Des travaux de déconnexion de la station sont en cours.

Le secteur de Vaire-le-Grand est désormais raccordé au système d'assainissement de Port-Douvot.

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			31/12/1974								
Commune d'implantation			Vaire (25575)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			324								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Eau douce de surface								
	Nom du milieu récepteur		Rau de Vaire le Petit								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°30 : DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925195002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Dannemarie-sur-Crète (25195)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1800									
Nombre d'abonnés raccordés		502									
Nombre d'habitants raccordés		1714									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		270									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Sol								
	Nom du milieu récepteur		perte karstique								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/07/20	oui	<3	97,0	88	88,9	29	90,9	45,2	56,0	3,2	64,3
03/11/20	oui	10	93,2	48	90,4	12	90,8	10,2	81,2	2	59,5

STEU N°31 : BYANS SUR DOUBS Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925105001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1975								
Commune d'implantation			Byans-sur-Doubs (25105)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1000								
Nombre d'abonnés raccordés			238								
Nombre d'habitants raccordés			539								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			150								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DU BIEF						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/07/20		3	98,6	61	92	14	94	8	91	2,3	83

STEU N°32 : PALISE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925444001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Palise (25444)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		90									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____									
		Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°33 : CHAMPAGNEY Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925115001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1996								
Commune d'implantation			Champagney (25115)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			350								
Nombre d'abonnés raccordés			136								
Nombre d'habitants raccordés			281								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			38								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE LA VERNE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Avril 20		7	99	70	96	25	98	22	86	2,8	89

STEU N°34 : MAMIROLLE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925364001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Date de mise en service			1980								
Commune d'implantation			Mamirolle (25364)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2829								
Nombre d'abonnés raccordés			615								
Nombre d'habitants raccordés			1790								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			380								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Faille						
		Nom du milieu récepteur			Karst						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
DCO		125			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75		
MES		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des 12 bilans		28,73	74,6	202,9	55,58	172,3	51,0	16,2	69,5	5,93	75,4

STEU N°35 : PELOUSEY STEU
Code Sandre de la station : 060925448001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/2005								
Commune d'implantation			Pelousey (25448)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2300								
Nombre d'abonnés raccordés			501								
Nombre d'habitants raccordés			1481								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			930								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Eau douce de surface						
		Nom du milieu récepteur			la Lanterne						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
MES		25			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90		
NGL		15			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70		
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt		2			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des 12 bilans		4,07	97	33,0	92	5,71	97	8,20	83	1,76	74

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2020	Exercice 2020 en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station depuration (Code Sandre : 060925119001)	
LE GRATTERIS Step n°2 (Code Sandre : 060925297002)	
TORPES STEP 2; 550 Eh (Code Sandre : 060925564004)	
TORPES STEP PIROULETTE (Code Sandre : 060925564002)	
TORPES STEP 1; 450 Eh (Code Sandre : 060925564003)	
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate (Code Sandre : 060925395001)	
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot (Code Sandre : 060925056002)	2080
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION (Code Sandre : 060925495002)	
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES (Code Sandre : 060925593001)	
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Code Sandre : 060925466002)	
MEREY VIEILLEY Filtre planté (Code Sandre : 060925376001)	
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot (Code Sandre : 060925103002)	15,09
CHAUCENNE Station d'épuration (Code Sandre : 060925136002)	
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration (Code Sandre : 060925137001)	
VELESMES ESSARTS Station d'épuration (Code Sandre : 060925594001)	4,4
VENISE MONCEY STEP Lagunage (Code Sandre : 060000225354)	
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 060925371001)	
AMAGNEY Décanteur/digesteur - Les Longeaux (Code Sandre : 060925014002)	
LA VEZE Station d'épuration (Code Sandre : 060925611001)	
AMAGNEY STEU (Code Sandre : 060925014001)	
VIEILLEY STEU (Code Sandre : 060925612001)	
BOUSSIERES Station d'épuration « papeteries » (Code Sandre : 060925084002)	
NOIRONTE Station d'épuration (Code Sandre : 060925427001)	
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration (Code Sandre : 060925616001)	
MARCHAUX Station d'épuration (Code Sandre : 060925368001)	
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle (Code Sandre : 060925438001)	
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE (Code Sandre : 060925509001)	0,1
AUDEUX Station d'épuration (Code Sandre : 060925030001)	
VAIRE LE GRAND Station d'épuration (Code Sandre : 060925575001)	
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration (Code Sandre : 060925195002)	11,53
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration (Code Sandre : 060925105001)	5,5
PALISE Station d'épuration (Code Sandre : 060925444001)	
CHAMPAGNEY Station d'épuration (Code Sandre : 060925115001)	
MAMIROLLE Station d'épuration (Code Sandre : 060925364001)	11,2
PELOUSEY STEU (Code Sandre : 060925448001)	9,8
Total des boues produites	2 137

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2020	Exercice 2020 en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration (Code Sandre : 060925119001)	0
LE GRATTERIS Step n°2 (Code Sandre : 060925297002)	0
TORPES STEP 2; 550 Eh (Code Sandre : 060925564004)	0
TORPES STEP PIROULETTE (Code Sandre : 060925564002)	0
TORPES STEP 1; 450 Eh (Code Sandre : 060925564003)	0
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate (Code Sandre : 060925395001)	0
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot (Code Sandre : 060925056002)	2 080
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION (Code Sandre : 060925495002)	0
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES (Code Sandre : 060925593001)	0
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Code Sandre : 060925466002)	0
MEREY VIEILLEY Filtre planté (Code Sandre : 060925376001)	0
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot (Code Sandre : 060925103002)	0
CHAUCENNE Station d'épuration (Code Sandre : 060925136002)	0
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration (Code Sandre : 060925137001)	0
VELESMES ESSARTS Station d'épuration (Code Sandre : 060925594001)	0
VENISE MONCEY STEP Lagunage (Code Sandre : 060000225354)	0
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 060925371001)	0
AMAGNEY Décanteur/digesteur - Les Longeaux (Code Sandre : 060925014002)	0
LA VEZE Station d'épuration (Code Sandre : 060925611001)	0
AMAGNEY STEU (Code Sandre : 060925014001)	0
VIEILLEY STEU (Code Sandre : 060925612001)	0
BOUSSIERES Station d'épuration « papeteries » (Code Sandre : 060925084002)	0
NOIRONTE Station d'épuration (Code Sandre : 060925427001)	0
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration (Code Sandre : 060925616001)	0
MARCHAUX Station d'épuration (Code Sandre : 060925368001)	—
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle (Code Sandre : 060925438001)	0
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE (Code Sandre : 060925509001)	0
AUDEUX Station d'épuration (Code Sandre : 060925030001)	0
VAIRE LE GRAND Station d'épuration (Code Sandre : 060925575001)	0
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration (Code Sandre : 060925195002)	0
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration (Code Sandre : 060925105001)	0
PALISE Station d'épuration (Code Sandre : 060925444001)	0
CHAMPAGNEY Station d'épuration (Code Sandre : 060925115001)	0
MAMIROLLE Station d'épuration (Code Sandre : 060925364001)	11,2
PELOUSEY STEU (Code Sandre : 060925448001)	37,8
Total des boues évacuées	2 129

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Frais d'accès au service:	compris dans les frais d'accès au service de l'eau potable	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	Cas classique : PFAC habitat : 2000 € / logement et 1100 € / logement supplémentaire PFAC AD (assimilés domestiques) : 2 500 € pour < ou = 200 m ²	Cas classique : PFAC habitat : 2000 € / logement et 1100 € / logement supplémentaire PFAC AD (assimilés domestiques) : 1 250 € pour < ou = à 50 m ² et 2 500 € à partir de 51 m ²
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1770 € H.T. Plafond création de branchement : 3500 € H.T.	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

TARIFS 2020

	Part fixe H.T. Collectivité 2020	Part fixe H.T. Délégataire 2020	Part variable H.T. Collectivité 2020	Part variable H.T. Délégataire 2020	Facture 120 m ³ TTC 2020 avec redevance Agence de l'eau
Amagney	12	0	0,63	0	96,53
Audeux	2	0	1,21	0	162,09
Avanne-Aveney	6	27,4	1,08	0,103	193,06
Besançon	6	0	1,15	0	158,57
Beure	2	31,76	0,83	0,101	160,19
Bonnay	18	0	2,38	0	334,13
Boussières	2	0	2,13	0	283,53
BTC	2	0	2,49	0	331,05
Busy	46	0	0,78	0	153,73
Byans-sur-Doubs	14	0	0,64	0	100,05
Chalèze	2	0	1,98	0	263,73
Chalezeule	2	0	1,35	0	180,57
Champagney	52	0	1,16	0	210,49
Champvans-les-Moulins	22	0	0,95	0	149,77
Chaucenne	44	0	1,15	0	200,37
Chaufontaine	2		2,95		391,77
Chemaudin et Vaux	2	0	1,2	0	160,77
Dannemarie-sur-Crète	2	0	1,41	0	188,49
Deluz	18	0	2,52	0	352,61
Franois	2	0	1,43	0	191,13
Gennes	15	24,72	0,93	0,2629	201,32
Grandfontaine	2	0	1,32	0	176,61
La Vèze	23	0	0,68	0	115,23
Larnod	6	0	1,11	0	153,29
Le Gratteris	18	0	0,79	0	124,25
Mamirolle	27	0	0,54	0	101,15
Marchaux	3		1,717		230,11
Mazerolles-le-Salin	26	0	0,9	0	147,57
Mérey-Vieilley	2	0	1,21	0	162,09
Montfaucon	21	24,72	0,77	0,2629	186,80
Montferrand-le-Château	2	0	1,23	0	164,73
Morre	2	0	0,88	0	118,53
Nancray	2	49,10	0,51	0,5032	190,12
Noironte	85	0	0,5	0	159,67
Novillars	2	0	1,37	0,188	183,21
Osselle-Routelle (ex. Osselle)	31	0	0,38	0	84,43
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	22	0	0,66	0	111,49

Palise	18	0	0,91	0	140,09
Pelousey	22	0	0,79	0	128,65
Pirey	2	0	1,25	0	167,37
Pouilley-Français	49	0	0,9	0	172,87
Rancenay	19	0	1,07	0	162,31
Roche-lez-Beaupré	3	9,77	2,31	0,329	362,56
Saône	2	24,72	0,85	0,2629	176,46
Serre-les-Sapins	2	0	1,76	0	234,69
Thise	3	6,64	2,38	0,18	348,69
Thoraise	26	0	1,13	0	177,93
Torpes	40	0	1,19	0	201,25
Vaire-Arcier	2	0	1,87	0	249,21
Vaire-le-Petit	2	0	1,39	0	185,85
Velesmes-Essarts	34	0	0,49	0	102,25
Venise	2	0	1,06	0	142,29
Vieilley	2	0	1,22	0	163,41
Villars-Saint-Georges	12	0	0,34	0	58,25
Vorges-les-Pins	63	0	1,08	0	212,03

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

TARIFS 2021

	Part fixe H.T. Collectivité 2021	Part fixe H.T. Délégataire 2021	Part variable H.T. Collectivité 2021	Part variable H.T. Délégataire 2021	Facture 120 m ³ TTC 2021 avec redevance Agence de l'eau
Amagney	12	0	0,76	0	133,32
Audeux	3	0	1,29	0	193,38
Avanne-Aveney	2	27,72	1,13	0,104	215,380
Besançon	7	0	1,20	0	185,9
Beure	0	32,18	0,90	0,102	187,462
Bonnay	17	0	2,26	0	336,82
Boussières	3	0	2,05	0	293,7
BTC	3	0	2,36	0	334,62
Busy	41	0	0,89	0	182,38
Byans-sur-Doubs	13	0	0,77	0	135,74
Chalèze	3	0	1,93	0	277,86
Chalezeule	3	0	1,39	0	206,58
Champagney	46	0	1,21	0	230,12
Champvans-les-Moulins	20	0	1,03	0	177,76
Chaucenne	39	0	1,21	0	222,42
Chaufontaine	3		2,95		412,5
Chemaudin et Vaux	3	0	1,25	0	188,1
Dannemarie-sur-Crète	3	0	1,43	0	211,86

Deluz	17	0	2,37	0	351,34
Franois	3	0	1,46	0	215,82
Gennes	36	0	1,24	0	223,08
Grandfontaine	3	0	1,36	0	202,62
La Vèze	21	0	0,83	0	152,46
Larnod	7	0	1,16	0	180,62
Le Gratteris	17	0	0,89	0	155,98
Mamirolle	25	0	0,69	0	138,38
Marchaux	22	0	1,54	0	247,28
Mazerolles-le-Salin	24	0	1	0	178,2
Mérey-Vieilley	3	0	1,26	0	189,42
Montfaucon	41	0	1,10	0	210,1
Montferrand-le-Château	3	0	1,28	0	192,06
Morre	3	0	0,98	0	152,46
Nancray	3	49,94	0,49	0,512	210,298
Noironte	75	0	0,65	0	188,1
Novillars	4	0	1,35	0,188	227,216
Osselle-Routelle (ex. Osselle)	28	0	0,55	0	123,2
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	20	0	0,78	0	144,76
Palise	17	0	1	0	170,5
Pelousey	20	0	0,89	0	159,28
Pirey	3	0	1,30	0	194,7
Pouilley-Français	44	0	0,98	0	197,56
Rancenay	18	0	1,14	0	190,08
Roche-lez-Beaupré	12	0	1,81	0	271,92
Saône	24	0	1,21	0	205,92
Serre-les-Sapins	3	0	1,73	0	251,46
Thise	8,50	0	2,23	0	323,51
Thoraise	24	0	1,19	0	203,28
Torpes	36	0	1,24	0	223,08
Vaire-Arcier	3	0	1,87	0	269,94
Vaire-le-Petit	3	0	1,42	0	210,54
Velesmes-Essarts	31	0	0,63	0	137,06
Venise	3	0	1,14	0	173,58
Vieilley	3	0	1,28	0	192,06
Villars-Saint-Georges	12	0	0,50	0	99
Vorges-les-Pins	56	0	1,14	0	231,88

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Facture 120 m ³ TTC 2020 avec redevance Agence de l'eau	Facture 120 m ³ TTC 2021 avec redevance Agence de l'eau	Variation en % de la facture 120 m ³ entre 2021 et 2020
Amagney	116,16	133,32	14,77
Audeux	181,72	193,38	6,42
Avanne-Aveney	212,696	215,38	1,26
Besançon	178,2	185,9	4,32
Beure	179,828	187,462	4,25
Bonnay	353,76	336,82	-4,79
Boussières	303,16	293,7	-3,12
BTC	350,68	334,62	-4,58
Busy	173,36	182,38	5,20
Byans-sur-Doubs	119,68	135,74	13,42
Chalèze	283,36	277,86	-1,94
Chalezeule	200,2	206,58	3,19
Champagney	230,12	230,12	0,00
Champvans-les-Moulins	169,4	177,76	4,94
Chaucenne	220	222,42	1,10
Chaufontaine	411,4	412,5	0,27
Chemaudin et Vaux	180,4	188,1	4,27
Dannemarie-sur-Crète	208,12	211,86	1,80
Deluz	372,24	351,34	-5,61
Franois	210,76	215,82	2,40
Gennes	220,9548	223,08	0,96
Grandfontaine	196,24	202,62	3,25
La Vèze	134,86	152,46	13,05
Larnod	172,92	180,62	4,45
Le Gratteris	143,88	155,98	8,41
Mamirolle	120,78	138,38	14,57
Marchaux	249,744	247,28	-0,99
Mazerolles-le-Salin	167,2	178,2	6,58
Mérey-Vieilley	181,72	189,42	4,24
Montfaucon	206,4348	210,1	1,78
Montferrand-le-Château	184,36	192,06	4,18
Morre	138,16	152,46	10,35
Nancray	209,7524	210,298	0,26
Noironte	179,3	188,1	4,91
Novillars	202,84	227,216	12,02

Osselle-Routelle (ex. Osselle)	104,06	123,2	18,39
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	131,12	144,76	10,40
Palise	159,72	170,5	6,75
Pelousey	148,28	159,28	7,42
Pirey	187	194,7	4,12
Pouilley-Français	192,5	197,56	2,63
Rancenay	181,94	190,08	4,47
Roche-lez-Beaupré	382,195	271,92	-28,85
Saône	196,0948	205,92	5,01
Serre-les-Sapins	254,32	251,46	-1,12
Thise	368,324	323,51	-12,17
Thoraise	197,56	203,28	2,90
Torpes	220,88	223,08	1,00
Vaire-Arcier	268,84	269,94	0,41
Vaire-le-Petit	205,48	210,54	2,46
Velesmes-Essarts	121,88	137,06	12,45
Venise	161,92	173,58	7,20
Vieilley	183,04	192,06	4,93
Villars-Saint-Georges	77,88	99	27,12
Vorges-les-Pins	231,66	231,88	0,09

	Prix en €/m ³ 2020	Prix en €/m ³ 2021
Amagney	0,97	1,11
Audeux	1,51	1,61
Avanne-Aveney	1,77	1,79
Besançon	1,49	1,55
Beure	1,50	1,56
Bonnay	2,95	2,81
Boussières	2,53	2,45
BTC	2,92	2,79
Busy	1,44	1,52
Byans-sur-Doubs	1,00	1,13
Chalèze	2,36	2,32
Chalezeule	1,67	1,72
Champagney	1,92	1,92
Champvans-les-Moulins	1,41	1,48
Chaucenne	1,83	1,85
Chaufontaine	3,43	3,44
Chemaudin et Vaux	1,50	1,57
Dannemarie-sur-Crète	1,73	1,77
Deluz	3,10	2,93
François	1,76	1,80
Gennes	1,84	1,86
Grandfontaine	1,64	1,69
La Vèze	1,12	1,27
Larnod	1,44	1,51

Le Gratteris	1,20	1,30
Mamirolle	1,01	1,15
Marchaux	2,08	2,06
Mazerolles-le-Salin	1,39	1,49
Mérey-Vieilley	1,51	1,58
Montfaucon	1,72	1,75
Montferrand-le-Château	1,54	1,60
Morre	1,15	1,27
Nancray	1,75	1,75
Noironte	1,49	1,57
Novillars	1,69	1,89
Osselle-Routelle (ex. Osselle)	0,87	1,03
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	1,09	1,21
Palise	1,33	1,42
Pelousey	1,24	1,33
Pirey	1,56	1,62
Pouilley-Français	1,60	1,65
Rancenay	1,52	1,58
Roche-lez-Beaupré	3,18	2,27
Saône	1,63	1,72
Serre-les-Sapins	2,12	2,10
Thise	3,07	2,70
Thoraise	1,65	1,69
Torpes	1,84	1,86
Vaire-Arcier	2,24	2,25
Vaire-le-Petit	1,71	1,75
Velesmes-Essarts	1,02	1,14
Venise	1,35	1,45
Vieilley	1,53	1,60
Villars-Saint-Georges	0,65	0,83
Vorges-les-Pins	1,93	1,93

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité : Moyenne des abonnements pratiqués sur les communes en régie

Les délibérations de Grand Besançon Métropole fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2020.
- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2021.

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible en 2027 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation pour une facture type de 120 m³.

Au regard des travaux en assainissement plus conséquents qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 €/m³ d'eau potable et de 1,50 €/m³ d'assainissement en 1,35 €/m³ d'eau potable et 1,65 €/m³ d'assainissement ainsi que l'inflation supérieure à 1 %.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	7 915 529,73	8 790 601,10	11,06
<i>dont abonnements</i>	228 631	176 657,16	-22,73
Redevance eaux usées usage non domestique	374 739,17	146 715,55	-60,85
<i>dont abonnements</i>	2 172,72	413,81	-80,95
Recette pour boues et effluents importés	63 960	63 880	-0,13
Régularisations (+/-)	/	/	/
Total recettes de facturation	8 354 228,90	8 937 316,65	6,98
Recettes de raccordement (branchements)	118 003,74	107 482,25	-8,92
Prime de l'Agence de l'Eau	792 818,33	668 218,54	-15,72
Contribution au titre des eaux pluviales	1 190 000	1 190 000	0,00
Recettes liées aux travaux	/	/	/
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (PFAC, ANC, Produits exceptionnels)	2 632 116,42	1 497 052,93	-43,12
Total autres recettes	4 732 938,49	3 462 753,72	-26,84
Total des recettes	13 087 167,39	12 400 070,37	-5,25

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 12 400 070,37 € (13 087 167,39 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,83% des 32 379 abonnés potentiels (100% pour 2019).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		79,96%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	82%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	62,66%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	111/120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 111 pour l'exercice 2020 (67 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 459	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	1 316	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MARCHAUX Station d'épuration	—	—	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MAMIROLLE Station d'épuration	1 398	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
PELOUSEY STEU	1 338	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'a pas été communiqué par la Police de l'Eau (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 459	100	100
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	1 316	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MARCHAUX Station d'épuration	—	—	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MAMIROLLE Station d'épuration	1 398	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
PELOUSEY STEU	1 338	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU n'a pas été communiqué par la Police de l'Eau (99 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 459	100	100
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	1 316	100	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MARCHAUX Station d'épuration	—	—	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MAMIROLLE Station d'épuration	1 398	0	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>
PELOUSEY STEU	1 338	0	<i>Non communiqué par la Police de l'Eau</i>

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration n'a pas été communiqué par la Police de l'Eau (95 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

LE GRATTERIS Step n°2 :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

TORPES STEP 2; 550 Eh :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

TORPES STEP PIROULETTE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

TORPES STEP 1; 450 Eh :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

MONTFAUCON Décanteur/digesteur La Malate :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1 764
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	214
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	102
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2 080

ROCHE-LEZ-BEAUPRE MICRO-STATION :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

MEREY VIEILLEY Filtre planté :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	15
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		15

CHAUCENNE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

CHAUDEFONTAINE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

VELESMES ESSARTS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,4

VENISE MONCEY STEP Lagunage :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

AMAGNEY Décanteur/digesteur - Les Longeaux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

AMAGNEY STEU :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

VIEILLEY STEU :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

NOIRONTE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

MARCHAUX Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,1

AUDEUX Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

VAIRE LE GRAND Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11,53
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		11,53

BYANS SUR DOUBS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5,5

PALISE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

CHAMPAGNEY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

MAMIROLLE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non conforme	4,2 *
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		11,2

* non-conformité en raison d'une présence de nickel dans les boues épandues

PELOUSEY STEU :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	9,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		9,8

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 99,8% (100% en 2019).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 1 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0,008 pour 1000 habitants (0,032 en 2019).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 4

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 0,6 par 100 km de réseau (4,1 en 2019).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0,02 (VdeB)	1,130 (VdeB)	14,258	0,027	0,726

Au cours des 5 derniers exercices, 16,16 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Commentaire: ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2016 et 2017 uniquement Ville de Besançon)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,0024 % (0,55% en 2019).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclusion.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

Attente du courrier de la Police de l'eau

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	274	194	100	70,8
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	—	—	100	<i>non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MARCHAUX Station d'épuration	—	—	—	<i>non communiqué par la Police de l'Eau</i>
MAMIROLLE Station d'épuration	12	4	58,3	33,3
PELOUSEY STEU	16	16	66,7	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **70,9** (99 en 2019).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 100 (110 en 2019).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Pour l'ensemble de GBM

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	21 962 309	23 283 240
Épargne brute annuelle en €	7 510 639	6 674 081
Durée d'extinction de la dette en années	2,9	3,5

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	552 456,5	327 937,66
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	9 437 545,15	9 124 598,65
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	5,85	3,59

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 5

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 0,3 pour 1000 abonnés (2,33 en 2019).

4. Financement des investissements

Pour l'ensemble de GBM

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	N'est pas en capacité de produire la donnée	7 311 610
Montants des subventions encaissés en investissement en €	2 529 888	1 468 813
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Principaux chantiers soldés en 2020

- Amagney, rue de la prairie et rue St Martin : extension réseau ; 55 000 €
- Chaucenne, rue de Varennes : renouvellement réseau ; 130 000 €
- Chemaudin et Vaux, rue principale: extension réseau ; 20 000 €
- Mamirole, rue de la Vierge : renouvellement réseau ; 26 000 €
- Montferrand le château, lotissement pépinières : mise en séparatif ; 75 000 €
- Montferrand le château, rue d'Avanne : extension réseau ; 52 000 €
- Pelousey, STEP : réhabilitation lits de séchage des boues ; 364 000 €

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	21 962 309	23 283 240
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 679 070
	en intérêts	229 972

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 5 517 666,65 € (5 279 270,15 € en 2019).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Les principaux projets menés sur le périmètre de Grand Besançon Métropole	Montants prévisionnels en € HT
Mise en séparatif des réseaux :	
• Besançon, îlot République	590 000 €
• Deluz, rue des Longeaux, rue de Fretille	690 000 €
• Saône : renouvellement réseau + mise en séparatif	1 600 000 €
Renouvellement et extension de réseaux :	
• Besançon, avenue Chardonnet : renouvellement réseau + poste de relevage	320 000 €
• Champvans les Moulins, rue des Noyers, rue nouvelle, chemin aval rue de Chenevière	330 000 €
• Franois	400 000 €
• Montfaucon, Morre, ex tunnel SNCF : extension réseau en vue du raccordement vers la STEP de Port Douvot via l'ex-Sytteau	400 000 €
• Vaire	1 154 000 €
• Ecole Valentin, rue du Vallon	475 000 €
• Gennes / Saône	340 000 €
• Pugey	320 000 €
• Saint Vit, rues de la Libération et champ Perret	225 000 €
Création de nouvelles STEP et bassin d'orage :	
• Chaudfontaine : création nouvelle STEP + réseau de transport	840 000 €
• Pugey : création d'une nouvelle STEP	1 034 000 €
• Besançon, site de la Malcombe : création d'un bassin d'orage pour limiter les déversements d'eaux usées dans le Doubs à la Roche d'Or	8 700 000 €
Réhabilitation de STEP et ouvrages :	
• Fontain : réhabilitation de la STEP	505 000 €
• Mamirolle : mise en conformité de la STEP	1 500 000 €
• Torpes : extension de la STEP	910 000 €
• Saône : réhabilitation de la STEP	560 000 €
• La Vèze : réhabilitation de la lagune en bassin d'orage	250 000 €
Travaux sur le site de la STEP de Port Douvot à Besançon :	
• Projet de méthanisation entre 2019 et 2021	8 300 000 €
• Réalisation d'une couverture sur l'épaississeur à boues	300 000 €
• Désodorisation du répartiteur et de l'aire à boues	1 000 000 €
• Chaulage des boues	250 000 €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créance et en a accordé 24 10 517 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0015 €/m³ pour l'année 2020 (0,0018 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	2 500
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	2 500

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	125 522	128 483
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	232	232
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	66,8	2 101
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,4	1,94
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	92,83%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	36	111
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	20%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	3%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	3%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0018	0,0015
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,032	0,008
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	4,1	0,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,55%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99%	70,9%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,9	3,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,85%	3,59%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	2,33	0,3